



Règlement officiel du Trail d'AEROCAMPUS

Présentation :

Le Trail AEROCAMPUS est une manifestation sportive organisée le

Mercredi 7 Juin 2017

Sur le site d'AEROCAMPUS Aquitaine

Le Trail d'AEROCAMPUS est un événement comprenant 2 courses à pied, et une course marche rapide inscrites au calendrier de la F.F.A.

Ces épreuves de courses à pied hors stade sont ouvertes à toutes et tous, licencié(e)s ou non.

Certificat Médical obligatoire daté moins d'un an avec mention « **non contre-indication à la Pratique de la course à pied en compétition** »

Le Trail d'AEROCAMPUS est une manifestation

Organisée par l'association sportive 2ASC



Règlement :

Courses à pied : Le parcours de course à pied de 5 kms est constitué de deux boucles, et celui de 10kms constitué de 4 boucles. (Voir plan du parcours).

Le départ de la marche rapide est fixé à 18h00 et celui de la course à pied à 18h20.

Inscriptions :

L'inscription d'un participant est valable uniquement si toutes les conditions sont remplies (inscription en ligne ou sur place, photocopie licence/certificat médical* + règlement des frais d'engagement).

*le certificat médical est obligatoire daté moins d'un an avec mention
« **Non contre-indication à la Pratique de la course à pied en compétition** »

Frais d'engagement :

Sur place → 15€.

En avance → 10€.

Les inscriptions se font :

• Soit en ligne :

Sur le site internet en y joignant le certificat médical et l'engagement ou bien par voie postale en joignant la photocopie du certificat médical et les frais d'engagement : par chèque ou en espèces.

Chèque établi à l'ordre de l'association sportive d'AEROCAMPUS Aquitaine: «**2ASC**»

Trail AEROCAMPUS Aquitaine, 1 route de Cénac LATRESNE 33360

• Soit sur place :

- le lundi 5 mai 2017 à AEROCAMPUS Aquitaine 1 route de Cénac LATRESNE, au bureau avec remise du dossier.



- le mercredi 7 mai 2017, à AEROCAMPUS Aquitaine 1 route de cénac LATRESNE, au bureau avec remise du dossard.

Les inscriptions en ligne sont closes à partir du lundi 5 Juin minuit.

Renseignements sur Internet : <http://2asc.fr/trail-aerocampus/>

Certificat médical : (Article L. 231-2-1 du Code du Sport)

- Pour les coureurs licenciés F.F.A. : photocopie obligatoire de la licence en cours de validité au jour de la course à joindre à l'inscription.
- Pour les coureurs Non licenciés FFA : certificat médical obligatoire (ou photocopie certifiée conforme) à joindre impérativement à l'inscription.

Certificat datant de moins d'un an au jour de la course, **avec mention de « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition. »**

Assurances :

Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de la **SMACL ASSURANCES.**

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'éventuel accident, si l'athlète n'a pas respecté les règles d'inscription et de la circulation.

Parking :

Voir plan d'accès.

Possibilité pour les participants et spectateurs de se garer sur site gratuitement : Gymnase AEROCAMPUS.

Les organisateurs déclinent cependant toute responsabilité en cas d'incidents (vols, accidents...) survenant sur ces parkings.

Règles du coureur :

- Les participants doivent avoir un comportement sportif.
- Les participants doivent impérativement suivre le parcours.



- Il est interdit de jeter des tracts, des prospectus, des ordures...au sein du site. Des poubelles sont mises à votre disposition. Respectons notre environnement.

Résultats:

Les résultats seront affichés sur le site d'arrivée au fur et à mesure de leur édition. Le classement complet sera sur le site internet de l'association sportive d'AEROCAMPUS Aquitaine 2ASC:
<http://2asc.fr/trail-aerocampus/>

Classements et Récompenses :

Pour chacune des courses, après le délai nécessaire aux traitements administratif et informatique, il sera établi un classement général.

La remise des prix a lieu après les 3 courses.

Les récompenses non retirées le jour de la course seront perdues.

Service Médical / Sécurité/ commissaire de course

L'organisation disposera d'une assistance médicale, sur le parcours et à l'arrivée. Des suiveurs fermeront le parcours derrière les derniers coureurs.

Des signaleurs seront disposés régulièrement sur le parcours, en liaison avec un responsable sécurité et un commissaire de course qui veilleront à la sécurité des coureurs. La décision d'un commissaire de course sera sans appel.

Droits d'image:

Les participants autorisent les organisateurs, ainsi que leurs ayants droits (partenaires et médias), à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tous supports, y compris promotionnels et/ou publicitaires.

Litiges :

Tout litige sera tranché par un représentant de l'autorité compétente (F.F.A.), ou à défaut, par les organisateurs.

Un commissaire de la course sera présent lors de cet événement.

Règlement :

L'association décline toute responsabilité en cas d'accident corporel, de dégradation, de perte ou de vol du matériel ou effets personnels.

Tout participant s'engage à respecter ce règlement, sous peine de disqualification.

